

Effets de l'amiante sur la santé

Michel Niezborala

Médecin du travail

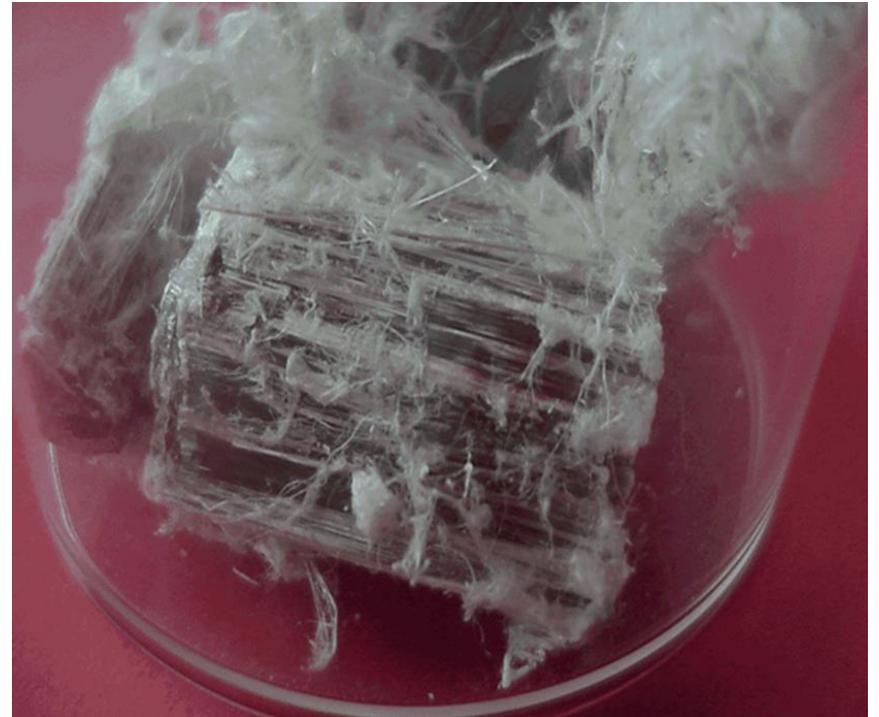
Conférence Amiante – Toulouse – PRST – 17/11/2022





L'amiante – Un exemple de l'effet fibre

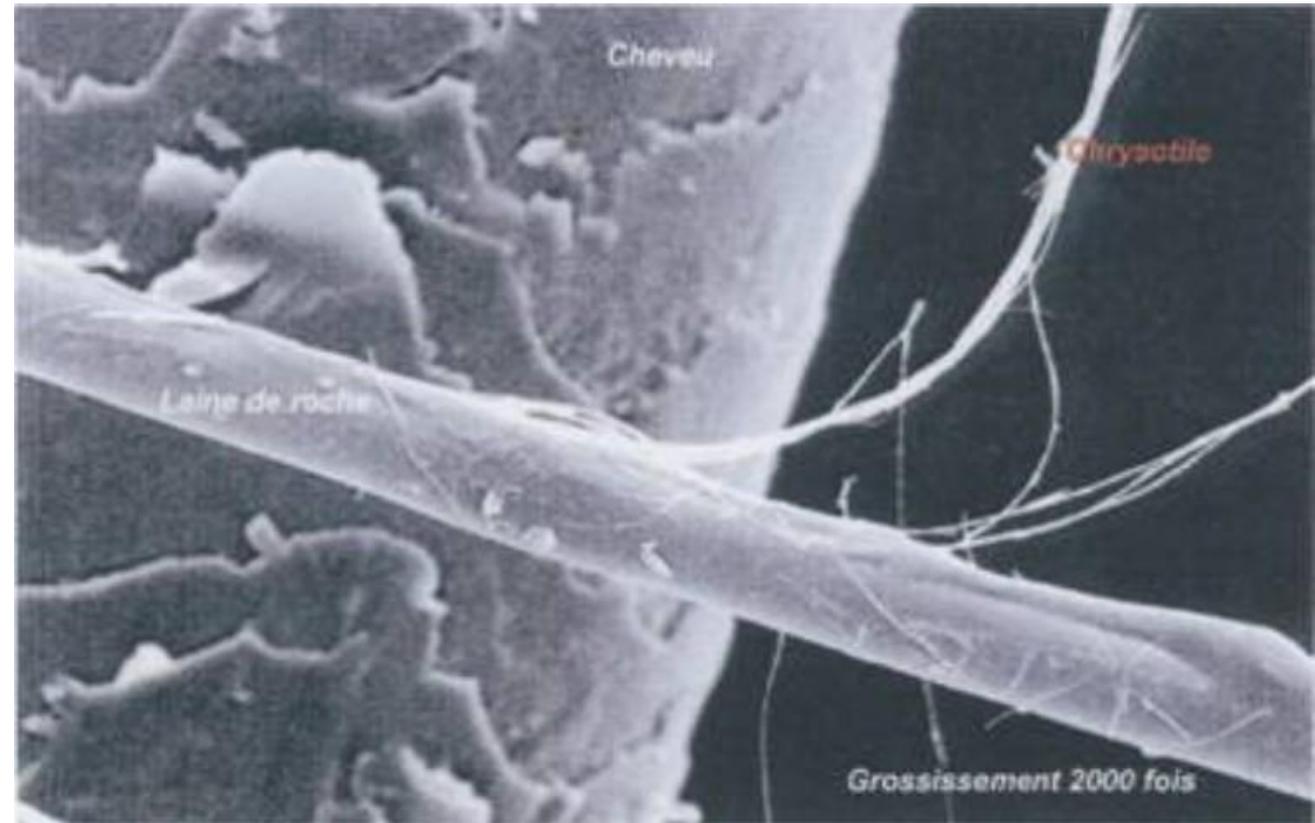
- Le terme amiante est générique et désigne 6 variétés de silicates fibreux naturels tous toxiques
- Fibre : particule allongée à bords parallèles dont le rapport longueur-diamètre est supérieur à 3
- Pour pénétrer dans le poumon profond le diamètre physique de la fibre doit être $< 3 \mu\text{m}$
- Pour la toxicité, rôle important de :
 - La dose : f/ml x nb d'années d'exposition
 - La biopersistance
 - Le type de fibre et notamment les caractéristiques dimensionnelles
 - Du phénomène de translocation
 - Du tabagisme (cancer bronchique)





Les caractéristiques dimensionnelles

- Les fibres d'amiantes sont particulièrement fines et avec un rapport longueur / diamètre important
- Diamètre des fibres unitaires de **0,02 à 1 μm**
- Elles sont invisibles dans les poussières de l'atmosphère
- Un cheveu est 400 à 500 fois plus épais
- Autre fibres
 - Laine de roche ou de verre : 2 à 9 μm
 - Céramique : 1 à 3 μm





Les pathologies liées à l'amiante

Non tumorales

- Asbestose
- Plaques pleurales
- *Pleurésie*
- *Epaississement pleural*
- *Atélectasie ronde*

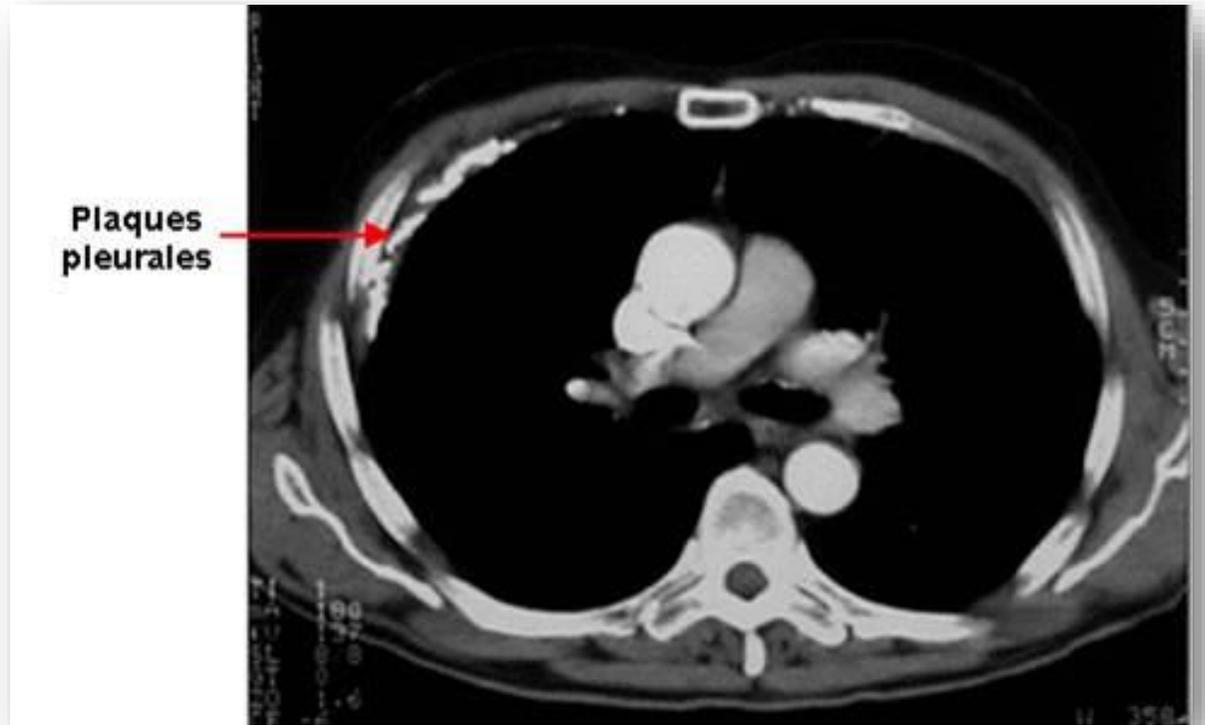
Tumorales

- Cancer bronchique
- Mésothéliomes
- Autres cancers
 - Larynx
 - Ovaires



Les plaques pleurales

- Epaissement fibreux bénin de la plèvre
- Latence environ 20 ans
- Asymptomatique
- Marqueur d'exposition
- Pas marqueur d'un risque de développer un cancer
- Délai de prise en charge 40 ans





L'asbestose

- Pathologie « historique »
- Fibrose interstitielle prédominant aux bases
- résultant d'expositions intenses, prolongées
- dose seuil pour son apparition
- apparition retardée (10 à 20 ans), découverte radiologique
- évolution lente, sans amélioration
- Risque d'insuffisance respiratoire
- DPC 35 ans sous réserve d'une durée d'exposition de 2 ans





Mésothéliome

- Cancer de la plèvre (mais aussi du péricarde ou du péritoine)
- Risque même pour de très faibles expositions
- Pas d'effet seuil ?
- Quasi spécifique de l'amiante
- Très mauvais pronostic
- DPC 40 ans

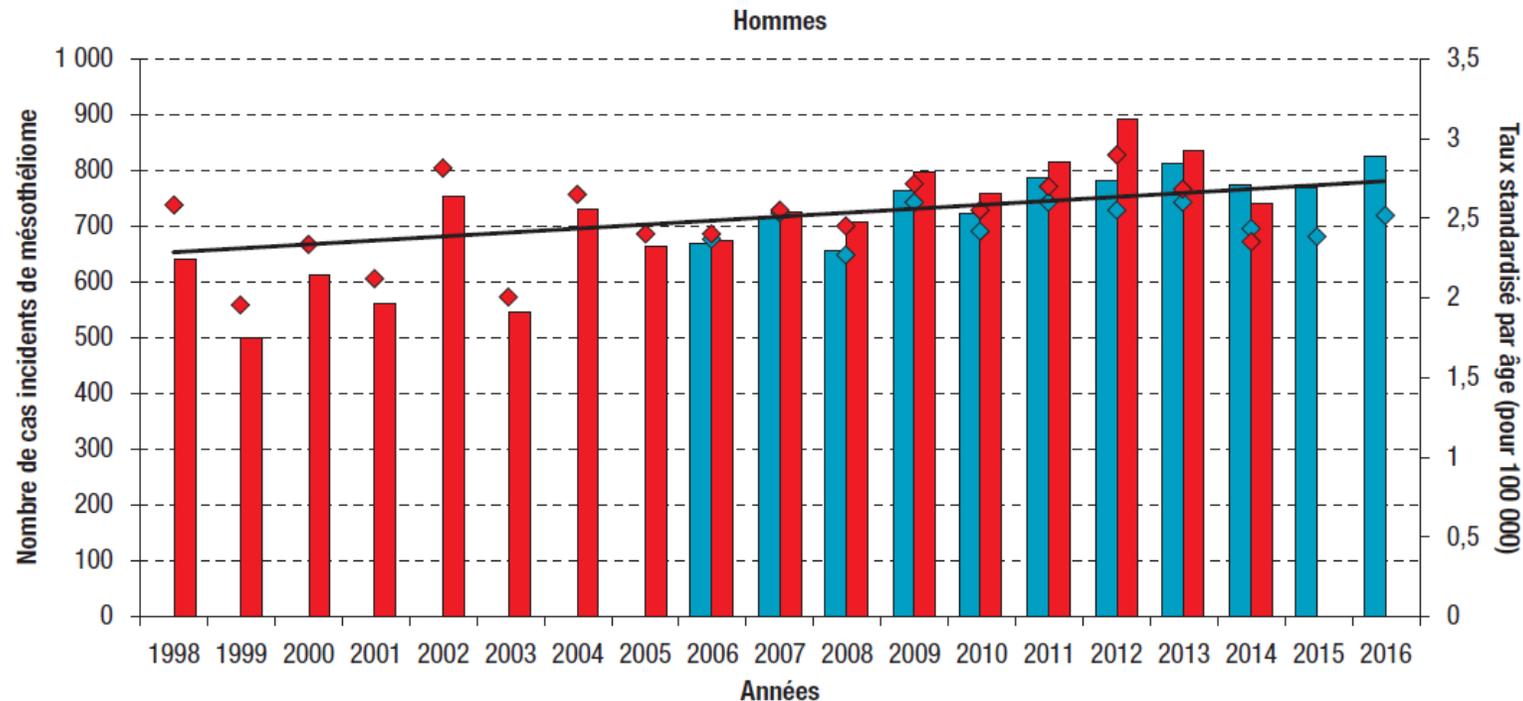




Evolution du nombre de cas de mésothéliome

- On observe une augmentation du nombre annuel de cas estimé passant de 800 à 1 112 cas entre les périodes 1998-2002 et 2013-2016.
- Une exposition professionnelle à l'amiante est encore retrouvée chez plus de 90% des hommes mais que chez 40% femmes (*Source BEH 28/04/2020*)

Estimation du nombre annuel de cas incidents de mésothéliome pleural malin chez les hommes et chez les femmes, France entière, et taux standardisés par âge (pour 100 000), selon les deux méthodes : données de mortalité (1998-2014) et données du PMSI (2006-2016)





Cancer broncho-pulmonaire

- Latence environ 20 ans – risque lié aux doses reçues
- Pas de spécificité - Guérison possible si diagnostic précoce
- Pronostic sévère
- DPC 35 ans (si lésions bénignes) ou 40 ans (sous réserve 10 ans expo)
- Co-facteur = tabagisme. L'arrêt est donc recommandé dans tous les cas

Risque de développer un cancer broncho-pulmonaire en fonction d'une exposition à l'amiante et/ou au tabac		
	Non exposé à l'amiante	Exposé à l'amiante
Non exposé au tabac	1	5,17
Exposé au tabac	10,85	53,24



Autres affections cancéreuses

- Lien avec un niveau de preuve important

- Larynx
- Ovaire

Etabli par le CIRC depuis 2009 et confirmé par un récent rapport de l'ANSES qui pourrait ouvrir la voie d'une indemnisation en maladie professionnelle

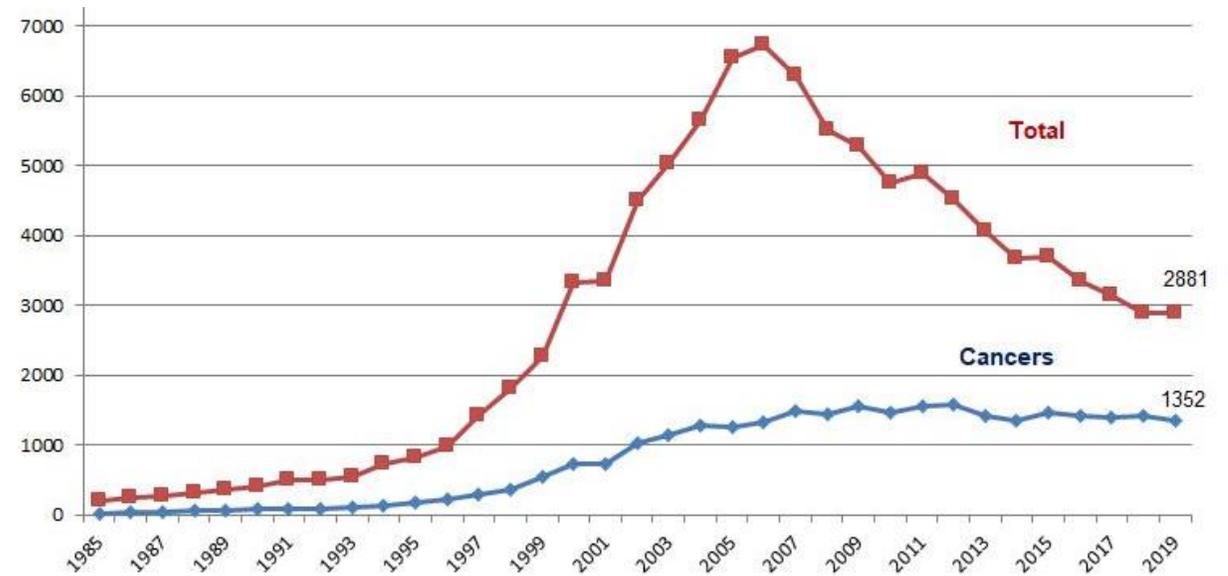
- Lien avec un niveau de preuve moins important

- Pharynx
- Œsophage
- Estomac
- Colon, rectum



L'indemnisation des pathologies liées à l'amiante

- Maladie professionnelle reconnue
 - Régime général : Tableau 30 et 30bis
 - Régime agricole : Tableau 47 et 47bis
- Depuis 2012, le mésothéliome est une maladie à déclaration obligatoire
- Le nombre de déclarations de pathologies bénignes de la plèvre diminue depuis 2010.
- Cela peut s'expliquer par l'évolution réglementaire en vigueur depuis 1997 :
 - Interdiction de l'amiante
 - Baisse de la VLEP.



Evolution du nombre de maladies professionnelles liées à l'amiante reconnues par le régime général de la Sécurité sociale de 1985 à 2018
source : CNAM

Chaque année de 3 à 4 000 MP reconnues - C'est la deuxième cause de maladies professionnelles



Faut-il dépister ?

- En 2011, un **consensus d'experts** sous l'autorité de l'HAS a recommandé le dépistage par scanner thoracique en invoquant le bénéfice social
- **Pas de bénéfice médical démontré** à effectuer un dépistage par TDM Thoracique
 - des pathologies malignes (cancer broncho-pulmonaire et mésothéliome)
 - des pathologies non malignes (plaques pleurales, asbestose, fibrose pulmonaire).
- **Existence d'un bénéfice social** :
 - Reconnaissance en maladie professionnelle liée à l'amiante
 - Allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante = ACCATA. (sous certaines conditions)
 - Plus largement, toute personne subissant les effets de l'amiante peut obtenir une indemnité pour son préjudice auprès du Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante (FIVA) .



Des perspectives pour le cancer broncho-pulmonaire ?

- Depuis 2011, des études préliminaires ont suggéré que la pratique d'explorations par scanner thoracique « faible dose » (STFD) chez les fumeurs pourrait permettre un diagnostic plus précoce du cancer bronchopulmonaire (CBP) et d'améliorer son pronostic.
- Étant donné les doses réduites d'irradiation qu'elle délivre, l'idée d'en faire un instrument de dépistage des CBP a mené à la réalisation d'essais randomisés avec groupe témoin.
- L'Académie nationale de médecine a analysé ces essais et rendu un avis en janvier 2021.
- En raison de nombreuses incertitudes persistantes, elle considère que l'utilisation du STFD ne peut être retenue actuellement en tant qu'instrument de dépistage programmé.



Conclusion

- Les effets de l'amiante sur la santé sont majoritairement des pathologies au pronostic sévère sans traitement curatif et dont le dépistage n'améliore pas le pronostic
- La seule mesure actuellement efficace de prévention est donc la réduction de l'exposition au risque d'inhalation aux fibres d'amiante



Besoin d'information ?

Connectez-vous sur notre site
www.prevaly.fr



Vous êtes connecté ?

Suivez-nous sur les réseaux



Siège social : 8/10 rue des 36 Ponts 31400 Toulouse